

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
en date du 11 JUILLET 2018
à 18 heures

ORDRE DU JOUR

I- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., le Conseil Communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

II- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2018

Il sera proposé au conseil d'approuver le compte rendu de la séance plénière du 20 juin 2018.

III- INFORMATION DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT AU TITRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

L'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet au conseil de déléguer au Président une partie de ses attributions. Une information sera donnée aux délégués sur les décisions prises au titre de cette délégation

IV- TRANSPORT/MOBILITE

Rapporteur : Bruno LOUSTALET

a) Transport scolaire / convention de groupement de commande

Une convention de groupement de commande à conclure avec les communes membres de la CCMP portant sur le transport des scolaires à LILO sera proposée pour validation du conseil communautaire.

V- AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Pascal PROTIERE

a) Statut communautaire / restitution de la compétence fourrière automobile aux communes

L'assemblée aura à se prononcer sur la restitution aux communes de la compétence fourrière automobile inscrite aux statuts communautaires mais non exercée à ce jour par l'intercommunalité.

b) Dématérialisation des actes / convention CCMP/CDG01 / plateforme DOCAPOST-FAST

L'assemblée aura à se prononcer sur une convention à signer avec le centre de gestion de l'Ain pour la dématérialisation des actes via la nouvelle plateforme DOCAPOST-FAST.

c) Dématérialisation des actes / convention CCMP/Préfecture

Par délibérations du 06/10/2011 et 19/12/2013 l'assemblée a autorisé la transmission en Préfecture via la plateforme S2LOW des actes au titre du contrôle de légalité et des budgets. Il sera proposé de délibérer pour autoriser la dématérialisation via la nouvelle plateforme DOCAPOST-FAST.

VI- AFFAIRES SOCIALES

Rapporteur : Xavier DELOCHE

a) Action 2 du Programme Local de l'Habitat (PLH) / subvention à la SEMCODA / Opération immobilière rue de Genève à Neyron

L'assemblée aura à se prononcer sur l'attribution au titre de l'action 2 du PLH d'une subvention de 36 000 € à la SEMCODA pour la réalisation sur Neyron d'un projet immobilier de 12 logements collectifs dont 8 PLUS et 4 PLAI

b) Contrat de veille active / programmation 2018 / Programme Annuel de Soutien aux Activités Educatives (PASAE)

Dans le cadre de la programmation 2018 du contrat de veille active, la CCMP a porté une demande de subvention globale pour plusieurs partenaires auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS). Il conviendra d'autoriser le Président à reverser la part de la subvention perçue et due au bénéfice de l'association ATELEC et de CESAM.

VII-RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Pascal PROTIERE

a) Instance de dialogue social / Election 2018

Le 06 décembre prochain aura lieu le renouvellement des Comités Techniques (CT), et Comités d'Hygiène et de Sécurité (CHSCT) instances de dialogue au sein desquelles les fonctionnaires participent par l'intermédiaire de leurs délégués à la détermination collective des conditions de travail. Il sera proposé au conseil de valider les règles de composition et de fonctionnement du CT et du CHSCT.

b) Régime indemnitaire / grade des assistants de conservation du patrimoine

Suite au recrutement d'un assistant de conservation du patrimoine principal de 2e classe en charge de l'animation et de la coordination du réseau de lecture publique, il sera proposé à l'assemblée de compléter le tableau du régime indemnitaire de la CCMP.

c) Communication institutionnelle et digitale / Convention de stage en alternance

Afin d'accompagner la CCMP dans le développement de la digitalisation de sa communication institutionnelle, il sera proposé de conclure une convention de stage en alternance avec l'ISCPA de Lyon et un stagiaire en communication institutionnelle. L'assemblée aura à valider et autoriser le Président à signer la convention de stage.

VIII- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : Caroline TERRIER

a) Offres d'emplois / convention de partenariat CCMP/pôle emploi

Il sera proposé à l'assemblée de signer une convention de partenariat avec Pôle Emploi permettant la mise à disposition à titre gratuit et non exclusif de la base de données des offres d'emploi autorisant ainsi la CCMP à en assurer la rediffusion via son site internet.

b) ZAC des Malettes / vente du lot 11

L'assemblée aura à se prononcer sur la vente du lot 11 de la ZAC des Malettes d'une surface de 2 900 m² au prix de 74 €/m² à l'entreprise ISERBA entreprise de maintenance immobilière exerçant son activité à l'échelle nationale, et dont le siège social se situe sur la ZAC des Malettes, à côté du lot 11.

c) ZAC Malettes / Modification du Cahier des Charges de Cession des Terrains (CCCT)

Il sera proposé à l'assemblée communautaire de modifier l'article 4 – délais d'exécution – et l'article 7 – vente, location et morcellement des terrains loués ou cédés - du CCCT de la ZAC des Malettes.

IX- ENVIRONNEMENT

Rapporteur : André GADIOLET

a) Plan Climat Air Energie Territorial -PCAET/ SIEA / groupement de commande

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) renforce le rôle des intercommunalités et les nomme coordinateurs de la transition énergétique. A ce titre, la mise en place des PCAET est confiée aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants et à la métropole de Lyon (article 188 de la LTECV). Il sera proposé à l'assemblée d'adhérer à un groupement de commande pour la désignation d'un assistant à maîtrise d'ouvrage en charge de son élaboration, dont le coordonnateur sera le SIEA. L'assemblée aura à valider le projet de convention et à autoriser le Président à la signer.

b) Transition énergétique / participation à l'achat et à la location de broyeurs à végétaux

En septembre 2017 la CCMP a mis en place dans le cadre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 18 août 2015, des aides financières aux particuliers pour l'achat de couches lavables, lombricomposteurs et broyeur à végétaux. Il sera proposé de modifier à la marge les critères de l'aide financière apportée aux particuliers pour les broyeurs à végétaux et de valider les conventions qui en découlent.

Le Président
Pascal PROTIERE

